

ANNEXE 2 – REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Les unités capitalisables de la certification mentionnée au I-1 du présent règlement sont attribuées selon le référentiel de certification suivant.

UC1 Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre	
OI 1.1 1-1-1 1-1-2 1-1-3	Contribuer à l'accueil et à la promotion de la structure équestre <ul style="list-style-type: none"> - Renseigner et intégrer les clients en s'adaptant aux publics accueillis - Informer sur le mode de vie des équidés la manière de les aborder - Orienter et mettre en valeur les activités de l'établissement
OI 1.2 1-2-1 1-2-2 1-2-3	Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure équestre <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un programme d'entretien et de propreté des installations - Mettre en œuvre un programme d'entretien du matériel - Rendre compte des dysfonctionnements constatés
OI.1.3 1-3-1 1-3-2 1-3-3	Participer à la sécurisation des infrastructures et du matériel de la structure équestre <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les consignes en vue de sécuriser l'établissement et l'utilisation du matériel - Repérer les facteurs de risques et en rendre compte - Participer à la mise en œuvre de la réglementation applicable à la structure

UC 2 Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité	
OI 2.1 2-1-1 2-1-2 2-1-3	Préparer une animation, une séance encadrée dans les activités équestres en sécurité <ul style="list-style-type: none"> - Analyser et respecter les consignes en vue de la préparation de l'animation, de la séance - Prendre en compte les caractéristiques des publics et le contexte - Prévoir un déroulement, des adaptations et des critères d'évaluation
OI 2.2 2-2-1 2-2-2 2-2-3	Conduire une animation, une séance encadrée dans les activités équestres en sécurité <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les conditions nécessaires au bon déroulement de l'animation ou de la séance en faisant respecter les règles de sécurité - Assurer l'animation du groupe en veillant à l'implication de tous les participants - Adapter le déroulement de l'animation ou de la séance en fonction de l'atteinte des objectifs poursuivis et des aléas rencontrés
OI.2.3 2-3-1 2-3-2 2-3-3	Evaluer et rendre compte du déroulement d'une animation, d'une séance encadrée dans les activités équestres <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer le déroulement de l'animation, la séance - Evaluer les progrès et la satisfaction des participants - Evaluer son action et en rendre compte

UC 3 Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école	
OI 3.1 3-1-1 3-1-2 3-1-3	Assurer le travail d'entretien de la cavalerie d'école <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le travail d'entretien monté de la cavalerie d'école - Assurer le travail d'entretien à pied de la cavalerie d'école - Evaluer le comportement et l'adaptation de la cavalerie d'école
OI 3.2 3-2-1 3-2-2 3-2-3	Assurer l'entretien, les soins et le bien être des équidés <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre d'un programme d'entretien et de soins courant des équidés - Evaluer l'état d'entretien physique et moral des équidés et adapter les soins en conséquence - Rendre compte d'un comportement anormal ou de la nécessité de l'intervention d'un vétérinaire
OI.3.3 3-3-1 3-3-2 3-3-3	Assurer le convoyage d'équidés <ul style="list-style-type: none"> - Respecter la réglementation en vigueur en matière de transport d'équidés - Mettre en œuvre les procédures de sécurité liées au convoyage d'équidés - Mettre en œuvre les manipulations nécessaires au convoyage d'équidés